

Charte des fournisseurs

Juillet 2025

Les principes d'affaires de Norton Rose Fulbright reposent sur la qualité, l'unité et l'intégrité. Ils s'appliquent à toutes nos activités et à l'ensemble des membres de notre personnel dans le monde entier et décrivent notre culture et notre personnalité, tant à l'interne qu'à l'externe, notre façon de travailler et les valeurs que nous prônons.

Nous veillons à toujours fournir des services juridiques de grande qualité à nos clients dans une perspective mondiale unifiée, et notre travail répond aux plus hautes normes professionnelles, éthiques et commerciales qui soient.

En retour, nous attendons le même niveau d'intégrité de nos fournisseurs. Nous sommes résolus à n'avoir recours qu'aux fournisseurs partageant nos principes. Nos fournisseurs sont donc tenus de se conformer à toutes les lois applicables et, dans tous les cas, de respecter les normes et les principes présentés ci-dessous dans tous les aspects de leurs activités. Le respect de ces lois, normes et principes est un facteur important pour nous au moment d'évaluer chaque aspect de nos relations avec eux.

Lutte contre la corruption

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables (y compris, là où elles s'appliquent, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers du Canada 1998* (en sa version modifiée), les lois britanniques intitulées *Bribery Act 2010* et *Criminal Finances Act 2017*, la loi américaine intitulée *Foreign Corrupt Practices Act 1977* et la loi australienne intitulée *Criminal Code Act 1995*), en ce qui a trait à la prévention de la corruption, de la fraude, de l'évasion fiscale ou d'autres activités similaires ou connexes.

Diversité et inclusion

Nos fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en matière de discrimination et promouvoir activement la diversité et l'inclusion dans leur milieu de travail, notamment dans le cadre de leurs pratiques de recrutement, de rétention et de promotion du personnel.

Santé et sécurité

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en santé et sécurité et s'assurer de créer un milieu de travail sécuritaire pour les membres de leur personnel et toute autre personne touchée par leurs activités.

Droits de la personne

Nos fournisseurs, que ce soit directement ou indirectement par leur chaîne d'approvisionnement, doivent respecter toutes les lois applicables en matière de droits de la personne à l'égard des membres de leur personnel, mener leurs activités commerciales d'une manière qui respecte les droits de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies* et dans les principales conventions de l'Organisation internationale du travail, et ils ne doivent pas tenir une autre personne en esclavage ou en servitude, employer ou engager de la main-d'œuvre issue de la traite ou autrement avoir recours à du travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants, ni infliger aux travailleurs et travailleuses des châtimements corporels ou des traitements abusifs ou inhumains sur les plans mental, physique ou sexuel, ni tolérer de telles pratiques.

Développement durable

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière d'environnement et toujours s'efforcer d'améliorer leur rendement en matière de développement durable en réduisant (selon le cas) les déchets, les émissions de carbone ainsi que la consommation de l'eau et des ressources naturelles.

Les fournisseurs doivent respecter la Charte des fournisseurs en tout temps, surveiller la conformité à celle-ci, nous informer de toute violation de celle-ci et prendre les mesures raisonnables pour gérer tout manquement aux principes de la Charte des fournisseurs, y remédier et en prévenir la répétition. Nous nous réservons le droit d'effectuer une vérification diligente et/ou des évaluations des risques pour vérifier la conformité aux principes énoncés ci-dessus et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs collaborent et fournissent les preuves justificatives que nous pourrions raisonnablement exiger pour contrôler et examiner leur conformité.

Entités Norton Rose Fulbright désigne le Verein de Norton Rose Fulbright, les cabinets membres, à l'occasion, du Verein de Norton Rose Fulbright (qui, à la date de la présente entente, comprennent Norton Rose Fulbright LLP, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Norton Rose Fulbright South Africa Inc., Norton Rose Fulbright US LLP) et Norton Rose Fulbright Development Holdings Limited, Norton Rose Fulbright Australia Services Pty Ltd, Jaramer Pty Ltd, TNB & Partners, Services OR LP/SEC, une société en commandite établie au Canada, Ascendant Legal LLC, Shanghai Pacific Legal et, dans tous les cas, les membres de leur groupe respectif, les personnes ayant un lien avec chacune d'entre elles ou leurs filiales respectives de temps à autre, et tout renvoi au terme entité Norton Rose Fulbright désignera l'une ou l'autre de celles-ci, selon le cas.

Le droit à l'échelle mondiale

nortonrosefulbright.com